

Musicothérapeute clinicien (DU)

RNCP26932 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	K1104
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	04/01/2020

Certificateur(s)

UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALÉRY · SIRET : 19341089100017

Université Paul Valéry - Montpellier 3

<http://www.univ-montp3.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le musicothérapeute clinicien est un professionnel qui exerce une pratique soignante ou de développement personnel fondée sur l'utilisation thérapeutique de la musique et du son. Il vise à favoriser l'expression et le mieux-être des personnes présentant des difficultés psychologiques, physiques ou sociales. Son travail s'effectue dans le champ des thérapies de soutien et de réadaptation. Ses suivis sont individuels ou en petits groupes et peuvent se réaliser au long cours.

Le musicothérapeute clinicien réalise les activités suivantes :

- accueille les personnes, évalue leurs ressources et leurs difficultés sur les plans sensori-moteur, cognitif et relationnel au moyen de bilans psychomusicaux et réalise une anamnèse.
- évalue la demande de la personne et/ou du prescripteur.
- conçoit et rédige un projet musicothérapeutique personnalisé en définissant des objectifs finaux et intermédiaires ainsi que les techniques utilisées.
- intègre ses interventions au sein d'un projet thérapeutique institutionnel.
- établit les règles de fonctionnement des séances, pose le cadre thérapeutique
- anime des séances de musicothérapie dans le respect du protocole individuel ou collectif et de la déontologie propre à la profession.
- rédige des observations et des bilans selon des indicateurs, des outils et des procédures spécifiques afin d'évaluer l'évolution de la personne au travers de la modification de ses attitudes, de ses aptitudes, des ses conduites dans les séances.
- effectue le suivi et l'adaptation du projet thérapeutique en fonction de l'évaluation.
- restitue à l'équipe le contenu et le suivi de l'action musicothérapeutique.
- participe à l'élaboration de projets institutionnels de soin et de prévention,
- participe aux échanges pluridisciplinaires, aux actions de formation continue (colloque, master-class, supervision de la pratique).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- maîtriser une situation clinique afin de mettre en place une stratégie thérapeutique
- maîtriser et connaître les méthodologies d'évaluation en musicothérapie sur les plans

sensorimoteur, cognitif, psychosocial et relationnel.

- établir une anamnèse afin de déterminer une orientation thérapeutique adaptée au patient et au service de soin.
- rédiger un projet de soin personnalisé en lien avec la prescription.
- conduire et animer des séances de musicothérapie adaptées au projet de soin.
- maîtriser les techniques propres à la musicothérapie
- garantir le fonctionnement des séances dans le respect de la déontologie propre à la profession.
- maîtriser les outils d'évaluation permettant de rendre compte du travail thérapeutique.
- maîtriser les ajustements des protocoles thérapeutiques en fonction de la prise en soin.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les musicothérapeutes cliniciens travaillent dans divers domaines (sanitaire et social, prévention, réinsertion...). Ils interviennent le plus souvent au sein d'équipes pluridisciplinaires, en collaboration avec des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des enseignants.

L'exercice de la musicothérapie peut aussi être complémentaire à une spécialité initiale : infirmière, infirmier, éducateur(trice) spécialisé, éducateur (trice) de jeunes enfants, aide-soignant (e), aide médico-psychologique, orthophoniste, psychomotricien (enne), musicien professionnel, professeur de musique.

Les principaux employeurs :

- secteur sanitaire et social : les Centres Hospitaliers Universitaires, les Centres Hospitaliers, les Centres Hospitaliers Spécialisés, les Cliniques psychiatriques ou généralistes, les Maisons d'Accueil Spécialisé(MAS), les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), les Centres de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnels (CRRF), les Centres Spécialisés en Médecine Physique et de Réadaptation, les Instituts Médico-pédagogiques, les Instituts Médico-Educatifs, Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), les Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC).
- secteur justice : centres pénitentiaires, établissements pour mineurs, protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), associations menant des actions de réinsertion des anciens détenus.
- secteur formation : institutions menant des actions d'insertion sociale, scolaire et professionnelle.
- secteur associatif : atelier pour enfants, adultes, personnes âgées (Les associations recouvrent par leur champ d'action d'autres secteurs, par exemple : prévention, protection de l'enfance, insertion....).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le musicothérapeute peut exercer en libéral, être salarié d'une institution, auto-entrepreneur ou créer une association loi 1901.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 391 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (93 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 785
Jugés difficiles à recruter	53 %

Emplois saisonniers 5 %

Familles professionnelles (FAP) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

- Directeur de la formation ou responsable pédagogique,
- Enseignant en musicothérapie,
- Psychologue ou musicothérapeute extérieur à l'enseignement du diplôme universitaire de musicothérapeute.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/01/2020

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

voir bibliographie, lettres de soutien, dossier de presse

Université Montpellier 3

filière musicothérapie

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26932/>